Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600313-20251209-D2025_0912_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	17
votants	19

L'an deux mille vingt-cinq , le 09 décembre à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mr Claude JARNO

Date de convocation : Le 03 décembre 2025

Présents : JARNO Claude - BADOUAL Claudie – CADORET Philippe – CORBEL Jean Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – JAFFRE DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE HETET Martine - MARTIN Isabelle – MOIZAN DUDORET Sabrina – PRIGENT Marie - REPOSEUR Georges Henri - SIMON Nadine - TORTELLIER Erik – TRAIZET Mathieu

Absents ayant donné procurations : GUEZENNEC Bruno à JARNO Claude - THILL Noémie à PRIGENT Marie

Absents : GARANGER Clémence - LE GUEN Karine –NAYEL Christian –-LUCAZEAU Vincent–

Délibération n° 2025 –09/12- 02

Adoption du relevé des décisions du Maire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2024-27/05-06 en date du 27 mai 2024 donnant délégation du Conseil municipal au Maire,
Considérant que les décisions prises doivent faire l'objet d'un compte – rendu au Conseil municipal, Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal les décisions suivantes prises dans le cadre de sa délégation :

N° décision	***Objet***	***Montant***
2025-06/10-49	Honoraires Atelier d'YS – Procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme	4 700 € HT (500 € HT pour toute réunion supplémentaire en mairie et 400 € HT en visio)
2025-07/10-50	MAPA – Création d'un préau – Ecole LES LUTINS avec l'entreprise ABRI EXPERT	10 680 € HT
2025-10/10-51	Admission en non-valeur	365.43 € HT
2025-10/10-52	Convention de partenariat avec le service de gestion comptable pour le recouvrement des produits locaux	-
2025-17/10-53	MAPA – Travaux de réhabilitation du restaurant scolaire existant – Lot 5 « Etanchéité »- Entreprise DENIEL-Acte spécial n°1- Sous-traitant	1 700 € HT
2025-17/10/-54	Non exercice du droit de préemption – Renonciation à acquérir- Liste récapitulative Année 2025 (2ème trimestre)	-
2025-17/10-55	Non exercice du droit de préemption – Renonciation à acquérir- Liste récapitulative Année 2025 (3ème trimestre)	-
2025-17/10-56	Avenant n° 04 au marché de construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation des locaux existants - Lot 06 « Couverture zinc» Entreprise JEGO COUVERTURE	+ 1 085.00 € HT
2025-31/10-57	Avenant n°02 au marché de construction d'une maison de santé – Lot 12 « Electricité CFA » Entreprise LE TEUFF	+ 657.52 € HT
2025-04/11-58	Avenant n°3 au marché de réhabilitation du restaurant scolaire existant – Lot 10 « Cloisons sèches-doublages »- Entreprise LE MOULLIEC	+ 7 938,45 € HT

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600313-20251209-D2025_0912_02-DE

2025-12/11-59	Avenant n°1 au marché de construction d'une maison de santé- Lot 08 « Cloisons »- Entreprise LE MOULLEC	+ 483,57 € HT
2025-12/11-60	Avenant n°2 au marché de construction d'une maison de santé- Lot 10 « Sols- faïences »- Entreprise LE MOULLEC	+ 8 694,57 € HT
2025-18/11-61	Signature d'une convention de partenariat et de subvention avec le collectif KLAM de Pluneret	+ 2000,00 € HT
2025-21/11-62	Avenant n°4 au marché de réhabilitation du restaurant scolaire- Lot 04 « Charpente bois et Bardage Bois » - Entreprise LOY	+ 17 412,27 € HT
2025-01/12-63	Avenant n°2 au marché de Construction d'une maison de santé – Marché d'assurance tous risques chantier. SMACL Assurances	+ 881,63 € HT
2025-05/12-64	MAPA- Travaux de construction d'une maison de santé- Lot 4 « Couverture et bardage zinc- Etanchéité » Déclaration d'un sous traitant- Acte spécial n°2- Entreprise JEGO	+ 3 573,36 € HT
2025-05/12-65	Travaux de dégazage et dépose de 2 cuves à fuel aériennes et travaux de dégazage et d'inertage d'une cuve à fuel enterrée	+ 4 711,00 € HT

Après avoir entendu l'exposé des décisions prises par le maire, au titre de sa délégation, il est proposé aux membres du conseil municipal d'en prendre acte

Pour extrait conforme
A CAMORS, le 9 décembre 2025
Le Maire,
Claude JARNO

La Secrétaire,
Isabelle MARTIN

MAIRIE de CAMORS (Morbihan)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié :

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité.